

Fiche descriptive

Agents contractuels : accès à un Groupe de fonctions supérieur

1. Base juridique : art. 87.4 RAA

« L'agent contractuel visé à l'article 3bis ne peut accéder à un groupe de fonctions plus élevé qu'en participant à une procédure générale de sélection. »

2. Objectifs :

- Permettre la progression de carrière des AC- 3bis
- Cf. certification pour AST5 et attestation pour ex C et D
- Répondre aux besoins de l'Institution (évolutifs par définition) en valorisant l'expérience professionnelle interne des AC, puisqu'on parle des 3bis.

3. Procédure générale de sélection ?

- a. Différente du concours interne par ailleurs interdit par l'art. 291b du Statut)
- b. D'un autre côté comme le RAA parle d' « accès à un groupe de fonction plus élevé », cela suppose qu'il s'agit de personnel en activité (ou situation y assimilée), et le législateur de préciser que cela se limite aux AC3bis.
- c. Il y aurait lieu d'entendre par PGS celle organisée par EPSO et à portée interinstitutionnelle.
- d. Ainsi lors d'une PGS lancée par EPSO pour les GF IV, III et II, il y aurait lieu de prévoir des conditions spécifiques pour que les AC3bis respectivement des GF III, II et I puissent y participer.
- e. A fortiori, l'on ne devrait pas exclure, que les changements de GF, puissent s'effectuer au-delà du GF immédiatement supérieur, dans la mesure où les candidats remplissent les conditions de diplôme et d'expérience professionnelle prévues à l'article 82 du RAA et dans les DGE qui le développent.

4. Niveau d'études requis pour recrutement : art. 82 RAA

- a. GF I : achèvement scolarité obligatoire
- b. GF II et III :- enseignement supérieur sanctionné par un diplôme ou

- enseignement secondaire sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur et une expérience professionnelle appropriée de trois années au moins, ou
-lorsque l'intérêt du service le justifie, une formation professionnelle ou une expérience professionnelle de niveau équivalent

- c. GF IV : - un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins sanctionné par un diplôme, ou lorsque l'intérêt du service le justifie, une formation professionnelle de niveau équivalent.

NB : les règles relatives aux GF II et III, qui sont identiques, devraient permettre au travers d'une valorisation de l'expérience professionnelle interne d'établir des passerelles entre ces deux groupes de fonctions.

5. Éléments à tirer au clair : conditions d'éligibilité et de nomination

5.1 Fonctions à délimiter compte tenu des besoins de l'Institution et des tâches exécutées par les AC.

5.2 Ancienneté de service à exiger et à partir de quand ?

5.3 Divers

- a) nature expérience professionnelle requise
- b) durée d'expérience professionnelle nécessaire
- c) grade minimum ?
- d) grade et échelon d'accès ?

5.4 Épreuves : - type ? régime linguistique ? exemptions partielles ?

- accès sur titres à prévoir

5.5 Connaissances linguistiques

5.6 Nomination :

- devrait être directe avec adaptation du job description si nécessaire
- PGS à organiser périodiquement
- prise en compte des mérites (REC) pour l'accès aux PGS ?
- stage ne doit plus être requis
- promotions/nominations à l'intérieur du même GF voire entre GF

- différents : mobilité/pourvoi des vacances à organiser

6. Modalités d'organisation

- a) Consultation, concertation OSP/CP
- b) Avis Copar/Coparco
- c) Assistance technique/opérationnelle d'EPSO
- d) Tests d'accès (pré-sélection) ? si oui : lesquels ?
- e) Jury : compétence pleine sur tests d'accès et épreuves.

[I want to join Union syndicale](#) - [Je souhaite adhérer à l'Union syndicale](#)